



Surendemment futur

Par chriseval

Bonjour,

Je vous contacte car recemment j'ai perdu mon emploi et mes are sont très faibles soit l'équivalent casi du rsa

Je precise que je suis proprietaire d'une maison sans loyer ni credit immobilier sur le dos.

Il se trouve que vu la faiblesse extrême de mes ressources je crains de ne plus avoir faire face à mes charges courantes tot ou tard si ma situation ne s'améliore pas (ce que je ne souhaite pas)

Pensez vous qu'il faille aller dès a present voir une assistante sociale? mettre en place un dossier de surendettement?

Ps: j'ai effectivement un crédit conso de 3000 mais vu le montant faible à rembourser (60 euros) j'arrive à m'en sortir et j'en avais pas le choix et je bossais à l'époque.

Merci pour vos réponses bien cordialement christophe

Merci de vos réponses bien cordialement christophe

Par isernon

bonjour,

pour déposer un dossier de surendettement, il faut être dans l'impossibilité de payer vos dettes (personnelles ou professionnelles), actuelles ou à venir.

voir [ce lien](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134) :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F134[/url]

salutations

Par Chris242

Bonjour merci beaucoup bien cordialement Christophe

Par Isadore

Bonjour,

Le dossier de surendettement n'est utilisable que pour des dettes, mais pas pour diminuer le montant de ses charges courantes. Il est obligatoire de payer ses charges et de ne pas aggraver son endettement pour que le dossier soit recevable.

Dans votre cas le dossier de surendettement ne sera utile que si vous n'avez pas à rembourser des dettes (par exemple si cette mensualité de 60 euros grève trop votre budget).

Voyez un assistant social pour savoir à quelles aides vous avez droit, mais la seule solution si vous êtes incapable de payer vos charges sera de les diminuer (par exemple en vendant votre bien pour acheter quelque chose de moins onéreux ou louer un logement social) ou d'augmenter vos revenus.

Regardez aussi si vous ne rentrez pas dans les critères "client fragile" de votre banque (ce qui peut avoir pour effet de

diminuer les frais bancaires, toujours bon à prendre) :

[url=https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/connaitre-pratiques-bancaires-assurance/compte-frais/le-plafonnement-des-frais-bancaires-et-loffre-clientele-fragile]https://www.banque-france.fr/fr/a-votre-service/particuliers/connaitre-pratiques-bancaires-assurance/compte-frais/le-plafonnement-des-frais-bancaires-et-loffre-clientele-fragile[/url]

Je vous conseille aussi de voir ce forum spécialisé :

[url=https://forum-entraide-surendettement.fr/]https://forum-entraide-surendettement.fr/[/url]

Par Chris242

Merci beaucoup

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier. Si vos dettes deviennent importantes sans revenu saisissable, ce bien sera saisi et vendu aux enchères à bas prix.

Regardez la réalité en face et envisagez de vendre avant que les charges soient trop élevées.

D'autre part, cette mensualité de 60 euros est vraiment faible, le taux doit être élevé et grève votre budget. Envisagez des mesures pour y mettre fin.

Par Chris242

Merci